

PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Un jeu instantané peut contenir plusieurs sous-billets/sous-jeux, mais n'a qu'un numéro de transaction. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain sous-billet/sous-jeu, est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat des sous-billets/sous-jeux et donc au moment où est créé le numéro de transaction pour le jeu instantané. Un certain lot peut être attribué à un sous-billet/sous-jeu seulement si le sous-billet/sous-jeu de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré le résultat global d'un numéro de transaction (contenant tous les sous-billets/sous-jeux) d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non).

La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un sous-billet/sous-jeu, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU

GO FOR GOLD – 0,25€ - 0,50€ - 0,75€ - 1€ - 1,5€ - 2€ - 2,50€ - 3€ - 5€ - 7,5€

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 27.11.2019.

Prix par sous-billet (étoile)

0,05 – 0,10 – 0,20 – 0,50 €

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (étoiles) de 0,05 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	1.000,00	1.000,00	2.000.000,00
4	50,00	200,00	500.000,00
60	40,00	2.400,00	33.333,30
10	37,50	375,00	200.000,00
150	30,00	4.500,00	13.333,30
63	25,00	1.575,00	31.746,00
375	20,00	7.500,00	5.333,30
150	15,00	2.250,00	13.333,30
490	10,00	4.900,00	4.081,60
480	7,50	3.600,00	4.166,70
1.410	5,00	7.050,00	1.418,40
1.555	3,75	5.831,25	1.286,20
2.641	2,50	6.602,50	757,30
2.000	1,50	3.000,00	1.000,00
6.000	1,00	6.000,00	333,30
6.000	0,75	4.500,00	333,30
6.000	0,50	3.000,00	333,30
6.000	0,40	2.400,00	333,30
6.000	0,25	1.500,00	333,30
6.000	0,20	1.200,00	333,30
6.000	0,15	900,00	333,30

5.000	0,10	500,00	400,00
4.325	0,05	216,25	462,40
TOTAAL 60.714		TOTAAL 71.000	TOTAAL 32,94

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (étoiles) de 0,10€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	2.000,00	2.000,00	2.000.000,00
4	100,00	400,00	500.000,00
60	80,00	4.800,00	33.333,30
10	75,00	750,00	200.000,00
150	60,00	9.000,00	13.333,30
63	50,00	3.150,00	31.746,00
375	40,00	15.000,00	5.333,30
150	30,00	4.500,00	13.333,30
490	20,00	9.800,00	4.081,60
480	15,00	7.200,00	4.166,70
1.410	10,00	14.100,00	1.418,40
1.555	7,50	11.662,50	1.286,20
2.641	5,00	13.205,00	757,30
2.000	3,00	6.000,00	1.000,00
6.000	2,00	12.000,00	333,30
6.000	1,50	9.000,00	333,30
6.000	1,00	6.000,00	333,30
6.000	0,80	4.800,00	333,30
6.000	0,50	3.000,00	333,30
6.000	0,40	2.400,00	333,30
6.000	0,30	1.800,00	333,30
5.000	0,20	1.000,00	400,00
4.325	0,10	432,50	462,40
TOTAAL 60.714		TOTAAL 142.000	TOTAAL 32,94

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (étoiles) de 0,20€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	4.000,00	4.000,00	2.000.000,00
4	200,00	800,00	500.000,00
60	160,00	9.600,00	33.333,30
10	150,00	1.500,00	200.000,00
150	120,00	18.000,00	13.333,30
63	100,00	6.300,00	31.746,00
375	80,00	30.000,00	5.333,30
150	60,00	9.000,00	13.333,30
490	40,00	19.600,00	4.081,60
480	30,00	14.400,00	4.166,70
1.410	20,00	28.200,00	1.418,40
1.555	15,00	23.325,00	1.286,20
2.641	10,00	26.410,00	757,30
2.000	6,00	12.000,00	1.000,00
6.000	4,00	24.000,00	333,30
6.000	3,00	18.000,00	333,30
6.000	2,00	12.000,00	333,30
6.000	1,60	9.600,00	333,30

6.000	1,00	6.000,00	333,30
6.000	0,80	4.800,00	333,30
6.000	0,60	3.600,00	333,30
5.000	0,40	2.000,00	400,00
4.325	0,20	865,00	462,40
TOTAAL 60.714		TOTAAL 284.000	TOTAAL 32,94

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (étoiles) de 0,50€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	10.000,00	10.000,00	2.000.000,00
4	500,00	2.000,00	500.000,00
60	400,00	24.000,00	33.333,30
10	375,00	3.750,00	200.000,00
150	300,00	45.000,00	13.333,30
63	250,00	15.750,00	31.746,00
375	200,00	75.000,00	5.333,30
150	150,00	22.500,00	13.333,30
490	100,00	49.000,00	4.081,60
480	75,00	36.000,00	4.166,70
1.410	50,00	70.500,00	1.418,40
1.555	37,50	58.312,50	1.286,20
2.641	25,00	66.025,00	757,30
2.000	15,00	30.000,00	1.000,00
6.000	10,00	60.000,00	333,30
6.000	7,50	45.000,00	333,30
6.000	5,00	30.000,00	333,30
6.000	4,00	24.000,00	333,30
6.000	2,50	15.000,00	333,30
6.000	2,00	12.000,00	333,30
6.000	1,50	9.000,00	333,30
5.000	1,00	5.000,00	400,00
4.325	0,50	2.162,50	462,40
TOTAL 60.714		TOTAL 710.000	TOTAL 32,94

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^o est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanisme ludique

Pour commencer, le joueur choisit le nombre d'étoiles qui apparaîtront dans la « zone de jeu-numéros gagnants ». Dans ce jeu, le joueur peut choisir uniquement un groupe de 5, 10 ou 15 étoiles. Après découverte, apparaît sous chaque étoile un numéro ou un symbole. Le joueur détermine aussi une mise par étoile: 0,05€, 0,10€, 0,20€ ou 0,50€. En fonction de la mise, un autre plan des lots est applicable (comme mentionné ci-dessus). Ensuite le joueur peut acheter le jeu. La mise totale est la multiplication de la mise choisie avec le nombre d'étoiles choisi. Durant le jeu, la mise ne peut être changée. Les règles du jeu sont identiques pour chaque mise, en rapport avec le nombre d'étoiles choisi.

Un billet virtuel comprend un jeu principal et trois jeux bonus cachés, qui peuvent apparaître dans un certain cas.

Le jeu principal contient deux zones de jeu, notamment la « zone de jeu-vos numéros », dans laquelle les numéros à découvrir sont représentés par des « € », et la « zone de jeu-numéros gagnants », dans laquelle les numéros ou symboles à découvrir sont représentés par des étoiles.

Le joueur doit découvrir les 5 « € » dans la « zone de jeu-vos numéros » et les 5, 10 ou 15 étoiles dans la « zone de jeu-numéros gagnants ». Si un de « Vos numéros » correspond à un des « Numéros gagnants », le montant de lot correspondant à ce numéro est attribué. Ceci est appelé une « paire gagnante ». Un même numéro peut apparaître plusieurs fois dans la « zone de jeu-numéros gagnants ».

Si le joueur découvre dans la « zone de jeu-numéros gagnants » un symbole « pièce » en or, argent ou bronze à la place d'un numéro, apparaît respectivement le jeu bonus or, argent ou bronze. Plusieurs symboles « pièces » en or, argent ou bronze peuvent apparaître en même temps dans la « zone de jeu-Numéros gagnants ».

Dans ce jeu bonus, le joueur doit faire tourner la roue, qui contient un certain nombre de montants de lot, en activant le bouton. Si la flèche de la roue indique un montant de lot, ce montant de lot est attribué. Dans le jeu bonus bronze, les montants de lot sur la roue sont en moyenne plus petits que ceux sur la roue du jeu bonus argent et or. Dans le jeu bonus argent, les montants de lot sur la roue sont en moyenne plus petits que ceux sur la roue du jeu bonus or.

Il est possible que plusieurs montants de lot sont attribués, et dans ce cas, ces montants de lot sont cumulés.

Une paire gagnante dans le jeu principal ou un montant de lot attribué dans un jeu bonus donne droit à un lot prévu au plan des lots.

Si dans le jeu principal, aucune « paire gagnante » n'a été découverte, et dans le jeu bonus or, argent ou bronze, la flèche de la roue n'indique pas de montant de lot, le billet est toujours perdant.

Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.